

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil provisoire de la municipalité de Laverlochère-Angliers, tenue à la salle du conseil, le 22 janvier 2018 à 19 h sous la présidence de Daniel Barrette, maire.

Sont présents : Lyna Pine, mairesse suppléante;  
Éric Bergeron, conseiller;  
Jacquelin Golenski, conseiller  
Normand Bergeron, conseiller  
Cindy Cotten, conseillère  
absent Sébastien Fortier, conseiller  
Marcelle Vilandré, conseillère  
Valérie Lemens-Turgeon  
Madeleine Frigon, conseillère

Est absent : Normand Bergeron

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Barrette, maire.

Est également présente : Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g. m.a.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

**1.- Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2.- Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT** que le président d'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour tel qu'inscrit à la convocation;

18-01-24

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron d'accepter l'avis de convocation et l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**3.- Adoption du budget 2018**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du règlement 2018-04 a été donné à la séance du conseil provisoire tenue le 8 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté lors de la même séance en mentionnant l'objet et la portée de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que le maire mentionne que le règlement fixe le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception et en fait le résumé;

18-01-25

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten que le règlement no 2018-04, intitulé « **règlement no 2018-04 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception** » est adopté et qu'il soit statué et décrété que ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le règlement est consigné au long au livre des règlements.

#### **4.- Programme triennal**

**ATTENDU** que chaque année, le conseil municipal doit adopter un programme triennal en immobilisation;

18-01-26

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier que le programme triennal en immobilisation 2018-2019-2020, ci-après est adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

No Projet	Titre	Coût	Année de réalisation
2018-01	Étude de faisabilité TECQ	100	2018
2018-02	Centre Communautaire	300	2018
2018-03	Travaux TECQ-1	250	2018
2018-04	Réfection chemin	100	2019
2018-05	Projet E.L.A.N.	250	2019
2018-06	Développement villégiature	30	2020

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **5.- Période de questions.**

Le maire donne la parole aux personnes présentes.

#### **6.- Clôture de l'assemblée.**

18-01-27

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golenski que la séance est levée, il est 17 h 29.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Rivest, dg, sec. très.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire.